

Le coin socialo-fiscal : une mesure du degré de taxation des revenus du travail

Le coin socialo-fiscal mesure le poids total des prélèvements obligatoires, en pourcentage des coûts salariaux. Il est défini comme la somme de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales obligatoires acquittées par le salarié ET l'employeur (diminué des transferts sociaux et aides). En France, selon l'OCDE, un célibataire disposant d'un salaire moyen conserve à peine plus de la moitié de ce qu'il coûte à son employeur. Mais qu'en est-il dans les autres pays de l'OCDE? Existe-t-il un lien entre le coin socialo-fiscal et le taux de chômage?

Selon les pays, il existe différents niveaux de prélèvements fiscaux, en fonction de la situation familiale et du niveau de revenus. Comparons donc tout d'abord le coin socialo-fiscal pour un célibataire touchant le salaire moyen dans son pays. Pour mieux comprendre ce que ce chiffre représente, il est possible de le lire dans l'autre sens ; par exemple un coin fiscal de 40% signifie qu'un employé touchera en net après impôt l'équivalent de 60% du coût total payé par l'employeur. Et comme vous vous en doutez, la France se situe parmi les pays de l'OCDE ayant le coin socialo-fiscal le plus élevé (sur les 30 pays de cette étude de l'OCDE - source ici).

Le coin socialo-fiscal pour un célibataire avec un revenu moyen en France est de 49,2% ; ce qui confirme la phrase dans l'introduction issue d'un rapport de l'OCDE "un célibataire disposant d'un salaire moyen conserve à peine plus de la moitié de ce qu'il coûte à son employeur".

Faisons donc la même chose, pour une famille avec deux enfants (afin de voir les avantages et réductions fiscales pour ce type de foyer). Comme l'on pouvait l'imaginer, le coin socialo-fiscal diminue dans ce cas là, mais la France reste néanmoins parmi les pays appliquant un niveau de prélèvements fiscaux et sociaux sur les revenus du travail les plus lourds.

En moyenne, en prenant en compte les différentes situations familiales et niveau de revenus, le coin fiscal est en France supérieur de 12% à la moyenne des pays de l'OCDE. Mais la question est désormais de savoir s'il existe un lien direct entre le coin fiscal et le taux de chômage..

Si l'on regarde les courbes de l'évolution du coin fiscal en France et du taux de chômage, la corrélation semble assez claire. Le graphique ci-dessous, issu d'un rapport du Sénat sur "l'Incidence des charges fiscales et sociales sur la localisation d'activité" semblerait en effet confirmer cela:

Mais comme toujours, attention aux conclusions hâtives. Analyser le lien entre le coût horaire du travail et le poids des charges sociales et fiscales mériterait une thèse à part entière. Mais voici quelques arguments pouvant expliquer en quoi un fort taux de prélèvements n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Cela ne veut pas dire que le 'Captain' ne pense pas que le niveau des prélèvements obligatoires soit trop élevé en France, mais cela permet de relativiser l'analyse et d'avoir une vision plus globale sur la situation.

1 - "Les cotisations sociales sont-elles perçues comme un élément de rémunération substituable au salaire net (autrement dit comme " un salaire différé ") ou, au contraire, comme un prélèvement à caractère fiscal ? Tant que les individus perçoivent les cotisations comme la contrepartie de revenus différés, autrement dit comme une prime d'assurance, l'augmentation du prélèvement social peut être absorbée par un fléchissement spontané des salaires nets." (source La concurrence fiscale en Europe : une contribution au débat). Dans ce cas, une hausse des prélèvements obligatoires n'implique pas nécessairement une hausse du coût du travail!

2 - "Un autre aspect doit aussi être pris en compte. Une partie, sinon la totalité du coin fiscal, correspond à des services collectifs rendus aux salariés (assurance chômage, assurance maladie). Le coin fiscal serait donc en partie le "prix" à payer pour ces services. Dans cette optique, le point essentiel est de savoir si le niveau de production des services collectifs ainsi rendus correspond bien aux attentes des salariés. En termes économiques, il s'agit de savoir si l'obligation de payer instituée par le système de prélèvements obligatoires correspond bien à la fonction d'utilité collective de la population. S'il en est ainsi, le salaire net devrait s'adapter à la baisse de façon telle que le coût du travail soit peu affecté. Si en revanche il n'en est pas ainsi, on constatera une rigidité à la baisse du salaire et un coût du travail excessif, générateur de chômage et de perte de compétitivité. La réponse doit être recherchée de façon empirique." (source Incidence des charges fiscales et sociales sur la localisation d'activité)

Conclusion: La France est l'un des pays au monde ayant le coin fiscal-social le plus élevé. Mais davantage qu'une comparaison uniquement basée sur le niveau des prélèvements obligatoires, il faut par exemple se poser la question en terme de services rendus aux salariés grâce au paiement des cotisations salariales. Si les salariés considèrent les services rendus par l'Etat de qualité, et donc le paiement des cotisations sociales comme un revenu différé pouvant permettre alors une baisse du salaire net, un fort taux de prélèvements n'est pas nécessairement synonyme de coût du travail élevé et donc de chômage. En plus du coût du travail, il faut bien évidemment de considérer la productivité afin de calculer le coût salarial unitaire.